

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

71016

Objet

Criée aux Poissons  
rémunération du Directeur  
Comptable, agent  
contractuel.

DATE DE CONVOCATION

25 Janvier 1971

DATE D'AFFICHAGE

30 Janvier 1971

Nombre de conseillers  
en exercice 24

Nombre de présents 16

Nombre de votants 18

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE ROYAN**

13 MARS 1971  
5239

L'An mil neuf cent soixante et onze  
le vingt neuf janvier à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur MATRAS, Premier Adjoint.

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. COLLE, NAULIN,  
BOUDEY, Mme BIDEAU, MM. BROTRÉAU, OSQUIGUIL, VULTAGGIO, POUGET,  
REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, MARTEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. MATRAS  
BOUCHET par M. TETARD

Absents : MM.

Monsieur TETARD a été élu Secrétaire.

Monsieur LANIER, Agent contractuel assurant les fonctions de  
Directeur de la Criée aux poissons n'a pu bénéficier du reclassement  
qui vient d'être accordé aux agents des catégories "C" et "D".

Il se trouve donc défavorisé par rapport à ses collègues classés  
dans ces catégories.

Monsieur LANIER est actuellement rémunéré à l'indice brut 208.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Compte tenu des responsabilités assumées par M. LANIER

DECIDE

- d'accorder à l'intéressé un salaire correspondant au 1er échelon  
du grade de Receveur Principal des droits de place, indice brut 237.
- cette mesure prendra effet le 1er Janvier 1971.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre Messieurs les membres présents.

La Rochelle  
15 1971  
Le Secrétaire  
LANDE



Pour extrait conforme  
Le Premier Adjoint

Maurice MATRAS.

F. BURLEONNEAU